

ASSEMBLÉE DU 27 NOVEMBRE 2013  
À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -  
N/D: 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de la séance;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption du procès-verbal (23 octobre 2013);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Règlements d'urbanisme en provenance des municipalités, s'il y a lieu;

2.2 - SADR :

2.2.1 Projet de règlement numéro 146-01 sur les zones de glissement de terrain:

2.2.1.1. Avis de motion pour présentation d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (zone de glissement de terrain);

2.2.1.2 Adoption du projet de règlement numéro 146-01 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

2.2.1.3 Création d'une commission de consultation;

2.2.1.4 Consultation publique sur le projet de règlement numéro 146-01;

2.2.1.5 Avis du ministre sur le projet de règlement numéro 146-01;

2.2.2 Conformité des règlements d'urbanisme de la Paroisse de L'Épiphanie;

2.2.3 CPTAQ / Avis sur le projet de modifications au règlement de zonage;

2.3 - Stratégies de relance économique de la MRC de L'Assomption :

2.3.1 Services professionnels pour la prospection d'entreprises :

2.3.1.1 Dépôt des procès-verbaux de l'ouverture et de l'analyse des soumissions;

2.3.1.2 Octroi du mandat;

2.3.2 Félicitations aux services sociaux;

2.3.3 Actions de communication;

2.4 - Comité consultatif agricole :

2.4.1 Nomination de membres;

2.5 - Transfert budgétaire du solde de l'enveloppe 2013 pour les travaux sylvicoles à l'ARMVFPL;

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 septembre 2013;

3.3 - Prévisions budgétaires :

3.3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2014:

- 3.3.1.1 Partie I, Aménagement, développement économique, transport collectif et l'Édifice Lafortune; (doivent être adoptées par les **municipalités membres de la MRC** de L'Assomption à la majorité des voix);
- 3.3.1.2 Partie II (**doivent être adoptées par les municipalités incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la majorité des voix**), ainsi que les autres responsabilités pour lesquelles la MRC de L'Assomption a déclaré sa compétence;
- 3.3.1.3 Partie III (**doivent être adoptées par les municipalités ayant acquis et financé des bacs** pour la gestion des matières résiduelles à la majorité des voix);
- 3.3.1.4 Partie IV, Code municipal, (**doivent être adoptées par les municipalités régies par le Code municipal** à la majorité des voix);
- 3.3.1.5 Partie V (doivent être adoptées par la municipalité ayant le bénéfice de cet écoparc situé à **Repentigny**);
- 3.3.1.6 Partie VI (doivent être adoptées par les **municipalités ayant le bénéfice d'application du Pacte rural** à la majorité des voix);
- 3.3.2 Avis de motion (projet de règlement numéro 161 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption, selon les fonctions non-prévues au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la contribution à un organisme de développement économique (article 91 de la *Loi sur le ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation*), également, une contribution sera prélevée pour le fonctionnement du transport collectif, les matières résiduelles, la gestion des RDD et des écoparcs, conformément aux déclarations de compétence en ces matières.
- 3.4 - Indexation et majoration des salaires;
- 3.5 - Déclaration des intérêts pécuniaires des élus;

- 3.6 - Signature des effets bancaires;
  
  - 3.7 - Conception et entrevues pour les capsules vidéo :
    - 3.7.1 Dépôt des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions;
  
    - 3.7.2 Octroi du contrat;
  
  - 3.8 - Transfert budgétaire / Entretien écoparc;
  
  - 3.9 - Calendrier des séances ordinaires de l'année 2014;
  
  - 3.10 - Assurances générales :
    - 3.10.1 Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;
  
    - 3.10.2 Couverture d'assurances;
  
  - 3.11 - Fonds dédié en environnement, réservation de surplus pour projet de carbone neutre;
  
  - 4. - **AUTRES SUJETS**
  
  - 4.1 - Bureau des délégués de comté;
-

4.2 - Transport collectif :

4.2.1 Modification de la résolution numéro 13-05-103 pour l'implantation de valideurs et de haut-parleurs;

4.2.2 Renouvellement de l'entente avec notre distributeur IGA Notre-Dame à Repentigny;

4.2.3 Nomination à la commission transport;

4.3 - Nomination d'un représentant à la CMM;

4.4 - Approbation du budget 2014 de la TPÉCN touchant le contrat de prêt de service du coordonnateur aux dossiers métropolitains, afférent au salaire;

4.5 - Nomination de représentants :

4.5.1 CLD;

4.5.2 Fonds d'investissement local L'Assomption (FIL/FLI);

4.5.2 Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière (CRÉL);

4.5.3 Centre régional d'archives de Lanaudière (CRAL);

4.5.4 Comité incendie;

4.5.5 Tricentris;

4.5.6 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière;

4.6 Nomination d'un administrateur et de son substitut au conseil d'administration de l'ARMVFPL;

4.7 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.